

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2017 - 118 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – N. BOUBET - V. HERMANT – F. LETURCQ – M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,
M. M. POUILLAUE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

Objet : TIC – Demande de subvention FEDER sur le schéma d'usages des TIC - 1ère tranche.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la stratégie déployée par l'intercommunalité dans le cadre de la montée en puissance de l'usage des technologies de l'information et de la communication visant à réduire la fracture numérique sur le territoire.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans un schéma de montée en débit en réalisant la couverture du territoire par des armoires NRA-MED. Une nouvelle étape qui concerne la montée des usages des TIC peut désormais débuter. Cette nouvelle étape se déclinera en deux tranches sur la période 2016-2020.

Monsieur le Président donne lecture de la délibération n°2017-046 du 11 avril 2017 qui a approuvé le programme d'actions de la première tranche (période 2016-2018).

Monsieur le Président fait état de l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Education Nationale visant à doter les écoles de malles contenant des tablettes tactiles pour en faire des «Ecoles Numériques Innovantes en Ruralité». La réponse à cet appel à candidater entraîne des modifications du projet de déploiement des usages pour conserver l'avance prise en matière d'e-Education par la mise en service dans chaque classe d'écrans et de tableaux interactifs.

Monsieur le Président propose de doter chaque élève du territoire fréquentant une classe de cycle 3 d'une tablette tactile ce qui représente un investissement estimé à 245 000,00 € HT.

Cet investissement nécessite de décaler dans le temps d'autres investissements (remis à la phase 2018-2020 du plan usages) tels que la dotation des élus en tablettes numériques (-80 000 €), l'équipement des espaces numériques de Croisilles et Vaulx-Vraucourt en postes informatiques et en outils de réalité virtuelle (-21 000 €), le renouvellement d'un tiers du parc informatique des services, en ne renouvelant que les urgences (-4 000 €), la base de données / carte unique / habitants / administration (-50 000 €). Les dépenses d'investissement pour poursuivre les actions de e-Éducation, d'e-Administration et de médiation seraient alors portées à 382 100 € (dont 245 000 € seraient soutenus par l'appel à projet des « Écoles numériques innovantes et ruralité »), les frais de communication pour faire connaître le territoire et ses atouts pour un montant estimatif de dépenses de 30 000 € (+ 10 000 €), les dépenses d'études et d'ingénierie se feraient à hauteur de 153 000 € (+ 13 200 €), les frais de fonctionnement inhérent aux salaires et à la formation des agents mettant en place la stratégie pour un montant estimatif de dépenses de 396 000 € (+ 5 000 €), les frais de fonctionnement inhérent à la maintenance des 44 TBI installés en 2014 (+ 7 100 €) soit un montant global de dépenses de 968 200 € réparti sur deux ans.

Monsieur le Président indique que ce plan intéresse le conseil régional Hauts-de-France au regard de son exemplarité et de sa déclinaison dans un secteur rural et peut bénéficier d'un soutien financier dans le cadre des fonds FEDER à hauteur de 60% sur les actions éligibles.

Monsieur le Président propose d'approuver la mise en œuvre de la troisième phase du plan numérique de l'intercommunalité et de solliciter auprès de la Région Hauts-de-France et de l'Europe une subvention dans le cadre des fonds FEDER sur ce programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les modifications apportées au programme des usages du numérique qui se déclinera en deux tranches sur la période 2016-2020 ;
- d'approuver les modifications apportées au programme d'actions de la première tranche (période 2016-2018) ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour le déploiement du plan dans les différents budgets de l'intercommunalité,
- de solliciter sur les dépenses éligibles le soutien de la Région Hauts de France et de l'Etat dans le cadre de Fonds FEDER,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision, - de procéder aux mesures de publicité nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 26 septembre 2017 et transmission
en Préfecture le 26 septembre 2017.*

Le Président,



2017-118 du 26/09/2017

*TIC – Schéma des usages - 1^{ère} Tranche
Demande de subvention..*

Le Président



Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

20 OCT. 2017

ARRIVÉE